

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 17 avril 2019

**N°37/04/2019 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE ALPHONSE DAUDET**

*L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 17 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 avril 2019.*

**Présents : 35**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean GARROCCQ, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

**Représentés : 9**

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Christian PEREZ à Jean Martial DEJEAN, Danielle AMOUROUX à Annie GUILLOT, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Ambre LOPEZ à Laura NICOLAS, Valérie RABAULT à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Absent : 1**

Madame, Monsieur Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Philippe FRANCOIS donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le lotissement « Le Matras », situé rue Alphonse Daudet, sur les parcelles 743, 745, 748, 749, 751, 752, 753, 800, 801, 804 de la section DL et 805 sises à Montauban, a été autorisé par arrêté en date du 06 août 2015 ;

Le certificat de conformité de ce lotissement de 10 lots à vocation économique a été délivré le 10 octobre 2017 ;

Une demande de classement dans le Domaine Public a été sollicitée auprès de la Ville de Montauban fin 2018.

Ce lotissement s'est implanté dans la continuité de l'ancienne impasse Alphonse Daudet. Cette voirie est déjà ouverte à la circulation publique et utilisée comme telle, du fait de sa nature. Elle permet en effet de mailler le secteur notamment entre le chemin de Matras et la rue Voltaire.

Après une visite technique sur place, il a été constaté un bon état général de la voirie et des réseaux ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- acquérir à la SARL DB Noël, 495 avenue de Paris à Montauban, les parcelles nouvellement cadastrées DL 846, 867 et 869 (issues des parcelles DL 743, 751 et 800 pour partie) d'une superficie d'environ 1 934 m<sup>2</sup>, représentant l'assiette de la voirie et des réseaux sous cette dernière, du lotissement le Matras pour un euro symbolique, tel que représenté au plan joint,
- classer ces parcelles dans le domaine public communal, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,
- demander la mise à jour du tableau de classement des voies communales,
- autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les documents afférents et nécessaires à la réalisation dudit acte.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**18 AVR. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**18 AVR. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 avril 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES



# PLAN DE DIVISION

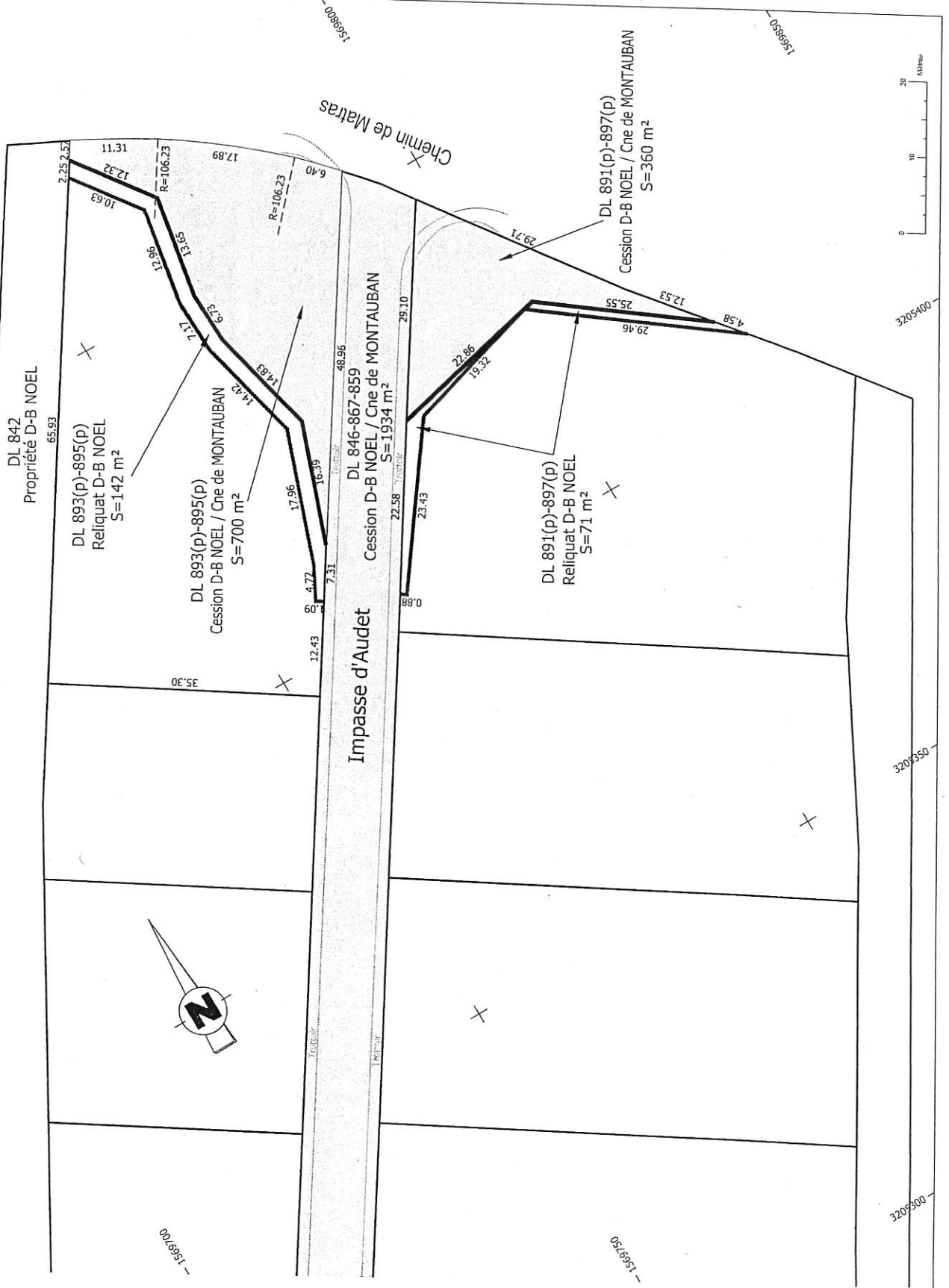
Commune de MONTAUBAN (82)  
Impasse DAUDET

## Futur Giratoire Chemin de MATRAS

Echelle : 1/500

### NOTA EMPRISE GIRATOIRE :

— Emprise futur giratoire chemin de Matras conforme au document d'arpentage n°8816 et plan : 140847 - Le Matras - lotissement complet.dwg  
— dressés le 08/11/2017 par M. LE PAPE Géomètre Expert à MONTAUBAN.  
— Nouvelle emprise du giratoire de Matras pour une surface totale d'emprise de 1060m²



géomètres-experts associés

**Sebastien LACAM**  
Géomètre-Expert-Foncier  
Ingénieur-ESGT

76 Rue Léon Cladel - BP 446  
82004 MONTAUBAN cedex  
Tel : 05 63 63 33 77  
Fax : 05 63 63 52 33  
montauban@sogexo.com

**Permanence le mardi :**  
3 Rue de la Canelle  
Eurocentre  
31620 CASTELNAU D'ESTRETETONDS  
Tel : 09 67 28 76 78  
castelnaud@sogexo.com

Consultez votre dossier sur  
[www.geofoncier.fr](http://www.geofoncier.fr)



Système RGF 93 Conique Conforme 44

Date	Observations	DAO
30/01/19	A - Projet de division	ML
11/03/19	B-Cession Impasse DAUDET	ML

N° DOSSIER : D18520  
Nom du Plan : D18520.dwg

